

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016
23 ET 24 JUIN 2016

N° 2016/E4/024

MOTION

- **DEPOSEE PAR** : M. DOMINIQUE BUCCHINI AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »

- **OBJET** : FINANCEMENT DE L'INTERPRO LEGNU VIVU

CONSIDÉRANT les compétences de la Collectivité Territoriale en matière de développement économique et de politique forestière depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse ;

CONSIDÉRANT que l'Interpro Legnu Vivu, créée en 2011 par les professionnels de la forêt et du bois pour restructurer la filière, développer les métiers et promouvoir l'usage du bois, est financée par la Collectivité Territoriale depuis sa création. Son action, qui relève à la fois du développement économique de l'île, de l'utilisation des ressources locales, de la montée en compétences des professionnels, de la lutte contre le changement climatique, et de la réduction de la consommation d'énergie, répond à de nombreux enjeux de notre île ;

CONSIDÉRANT que sa participation active en 2015 à la rédaction du Plan de relance de la filière, en concertation avec les acteurs publics et privés du secteur (professionnels de la ressource, de la transformation et de la prescription du bois, services de la CTC, de l'État, organismes de formation, ...) a permis d'obtenir la première déclinaison régionale en France du Contrat Stratégique de filière bois, document signé en décembre 2014 par toute la filière nationale et les Ministères concernés ;

CONSIDÉRANT que les financements de l'Interpro Legnu Vivu devaient être liés à la mise en œuvre des actions du Plan de relance, et que celui-ci n'ayant toujours pas été présenté à l'Assemblée de Corse, l'association se trouve dans une situation paradoxale car sa mission répond à un certain nombre des orientations politiques et enjeux stratégiques de notre île, notamment le PADDUC, mais l'association n'a toujours pas de financements pour l'année 2016. Or, nous sommes au mois de juin, et la situation est telle qu'elle va mettre en péril l'association, avec des conséquences sociales et surtout la perte du travail de fond mené pendant 5 ans ;

CONSIDÉRANT que le Plan de relance, élaboré par les acteurs de la filière, nécessitait une dernière phase de rédaction, notamment pour définir les besoins financiers de la mise en œuvre des actions. Or, l'Équipe Projet qui synthétisait les travaux des différents groupes de travail, n'a plus été convoquée.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que l'Exécutif de Corse soutienne financièrement l'Interpro Legnu Vivu pour l'année 2016 afin qu'elle poursuive sa mission et maintienne ses salariés.

DEMANDE que l'Équipe Projet soit réunie avant la présentation du Plan de relance devant notre Assemblée, afin de réaliser l'indispensable travail de finalisation du Plan de relance.